

## PETITION

**Concerne : demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une extension latérale et d'un passage couvert ainsi que pour l'aménagement d'une sortie de véhicules par le 55 rue Henri Evenepoel et demande de permis d'environnement pour l'extension d'un parking couvert de 136 places introduite par la Renault Retail Group Belgium pour son site de Renault Meiser situé au 662-664 chaussée de Louvain**

En tant qu'habitants de la Rue Evenepoel, située à 1030 Bruxelles, nous déclarons avoir pris connaissance de la demande permis d'urbanisme pour la construction d'une extension latérale et d'un passage couvert ainsi que pour l'aménagement d'une sortie de véhicules par le 55 rue Henri Evenepoel et de la demande de permis d'environnement pour l'extension d'un parking couvert de 136 places introduite par la Renault Retail Group Belgium (de forme juridique non précisée), demande actuellement soumise à enquête publique.

Nous nous opposons de manière catégorique à ce projet d'extension des activités du Garage Renault Meiser vers la rue Evenepoel et demandons aux autorités compétentes de refuser l'octroi du permis d'urbanisme et d'environnement pour le dossier tel qu'introduit

En particulier, nous désirons formuler les remarques et objections suivantes :

**1) Nous demandons que soit préservé le caractère résidentiel de la rue Evenepoel**

La rue Evenepoel présente actuellement dans cette partie un caractère essentiellement résidentiel. En effet, la typologie est celle, tout à fait classique, d'un quartier d'habitat présentant des maisons R+2 légèrement en retrait de la voirie avec un jardin en fond de parcelle. Dès lors, même si l'îlot situé côté impair de la rue se situe en zone de mixité au PRAS, la réalisation d'une sortie de véhicules pour le garage Renault au niveau du numéro 55, soit en plein milieu de cet alignement homogène, contribuera à changer fortement le caractère de notre rue et à rompre cette harmonie.

Le caractère résidentiel du quartier a été récemment renforcé par :

- la construction de nouveaux logements aux n°19 à 37 de la rue ;
- l'octroi d'un permis d'urbanisme à Atenor (projet Media Gardens), en remplacement du site industriel Matermaco qui va disparaître.

Ce caractère résidentiel a été reconnu par la Commune de Schaerbeek dans un courrier du 12 novembre 2001 qui en a déduit qu'elle veillerait « à préserver au mieux la qualité résidentielle de la rue Evenepoel en empêchant que le charroi de Renault n'y transite ». Rappelons que la commune a contesté le classement en zone de forte mixité de l'îlot concerné, eu égard à son caractère résidentiel. Son recours n'a été rejeté que par un vice de forme.

Les habitants, qui se sont installés dans le quartier en appréciant son caractère résidentiel, étaient confiants que la commune ne viendrait pas l'altérer.

**2) Nous demandons la préservation de l'intérieur d'îlot et de la quiétude des riverains**

Le projet de Renault n'est ni plus ni moins de créer une voirie couverte traversant l'entièreté de l'intérieur de l'îlot. La construction projetée est totalement contraire au Règlement Régional d'Urbanisme (Titre I article 4) qui impose une profondeur maximale des constructions en fonction de la profondeur des parcelles (la construction ne peut pas dépasser les 3/4 de la profondeur de la parcelle) et dans le respect de la profondeur des constructions voisines (la construction ne peut pas non plus dépasser de plus de 3 mètres les constructions voisines). Il est étonnant que la demande indique qu'elle est conforme au RRU, alors qu'elle ne l'est pas. Par ailleurs, la couverture et la réalisation d'une toiture végétalisée, si elle peut contribuer à réduire les nuisances visuelles et sonores liées au projet, ne permettront pas de les éliminer totalement. Il est évident par exemple que le passage des véhicules (soit de manière directe, soit par l'ouverture et la fermeture des portes) créera des nuisances sonores et vibratoires dont devront souffrir les voisins directs du projet, jusqu'à l'intérieur de leur habitation.

**3) Nous demandons le respect de la situation existante**

Ce sont les établissements Vandertaelen (qui deviendront Renault Meiser) qui ont, en 1962, demandé l'autorisation de construire un garage situé Chaussée de Louvain, avec un prolongement à l'arrière sur un terrain sis Rue Evenepoel, 55, pour y construire la maison des concierges du garage.

Ce prolongement comprend un accès du garage vers la rue Evenepoel, sous la maison des concierges.

Un engagement est cependant pris de n'exercer « aucune activité commerciale ou industrielle quelconque dans le dégagement rue Evenepoel ». L'accès vers l'arrière ne serait qu'un « dégagement secondaire ».

Cet engagement a été déterminant dans l'octroi, en 1962, du permis, vu la nécessité de préserver le caractère résidentiel de la rue Evenepoel.

Il a été respecté sauf qu'en 1989, Renault a cru pouvoir faire passer des camions ou des chariots avec pièces de rechange par le 55 rue Evenepoel.

Face aux menaces de plaintes judiciaires, Monsieur Perret, administrateur délégué de Renault Meiser, a renoncé à ce transit, sauf en cas d'incendie ou de catastrophe.

L'absence de passage du garage vers la rue Evenepoel, via le n°55, a donc toujours été respecté.

Dans les faits, seule la camionnette du concierge entre dans la cour en intérieur d'îlot, via le 55 rue Evenepoel (ce qui cause d'ailleurs aussi des désagréments aux voisins immédiats du n°55).

Ces engagements et situations de fait, liés au caractère résidentiel de la rue, n'ont pas perdu leur raison d'être.

La demande de couverture de la cour pour en faire un passage permanent permettant une sortie de véhicules revient à affecter le bâtiment du 55 rue Evenepoel à des activités

industrielles ou commerciales, au mépris des engagements pris par Renault et à la situation de fait existant depuis 1962.

Pour ce seul motif, elle ne peut être admise.

Renault méconnaît aussi les faits en prétendant qu'il existerait une voirie de circulation existante alors qu'elle reconnaît que ce passage n'est pas utilisé et que le demandeur « aimerait pouvoir se servir de cette connexion ».

Le projet de Renault a pour effet de faire passer, selon les documents ± 30 véhicules par jour, essentiellement aux heures de pointes par le passage de la rue Evenepoel.

Le chiffre précité est sous-estimé. Il ne correspond pas aux investissements envisagés. Il rendrait le projet surdimensionné.

Et surtout, le respect du chiffre annoncé ne fait l'objet d'aucune mesure de contrôle, laquelle est pourtant indispensable si le permis devait être accordé, *quod non*.

Qu'en sera-t-il de tous les autres véhicules (personnel ? nouveaux véhicules? véhicules de remplacements ?) ? Qu'en sera-t-il des essais que les mécaniciens devront inmanquablement faire sur la route ? Si tout ce trafic utilise la sortie Evenepoel, on pourrait très rapidement se retrouver avec une centaine de passages par jour.

En soi, cette augmentation du trafic n'est pas admissible eu égard au fait que :

- des engagements à ne pas utiliser ce passage ont été pris et que telle est la situation de fait depuis 1962 ;
- l'infrastructure de Renault Chaussée de Louvain est suffisante, sans que des problèmes de trafic n'aient été constatés par l'usage qui est fait des entrées et sorties actuelles du garage ;
- si des problèmes de trafic existent, il y a lieu de prévoir prioritairement des aménagements côté Chaussée de Louvain plutôt que rue Evenepoel ;
- la nature résidentielle du quartier Evenepoel est incompatible avec une activité de garage industriel ;
- des nuisances importantes, et à ce jour inexistantes, en résulteront inmanquablement (bruit des moteurs, pollution maximale de voitures démarrant à froid, transformation du 55 Evenepoel en couloir de transit pollué, danger de traverser le trottoir avec les nombreux véhicules sortant du garage, etc.)

#### **4) Nous refusons le report du trafic depuis la chaussée de Louvain vers la rue Evenepoel**

La Région de Bruxelles-Capitale et la commune ont, à de multiples reprises, indiqué avoir pour politique l'amélioration de la qualité de vie des habitants, et non l'inverse.

Cette amélioration passe notamment par une réduction, ou à tout le moins une canalisation, de la circulation automobile en particulier par la mise en place d'une hiérarchisation cohérente du système de voirie. A ce titre, le Plan Communal de Mobilité de Schaerbeek a classé l'entièreté de la rue Evenepoel en voirie de quartier, alors que la chaussée de Louvain est reprise comme voirie inter-quartiers. Il ne serait pas cohérent

d'autoriser un report de trafic lié à un commerce de l'importance de Renault Meiser vers une voirie de quartier alors qu'il se situe actuellement sur une voirie inter-quartier.

Par ailleurs, la commune, a dans ce même plan Communal de Mobilité marqué son intention de réduire le trafic existant actuellement rue Evenepoel. Permettre la sortie des véhicules de Renault par cet accès va à l'encontre de cette volonté politique, et répétons le, rien ne garantit que Renault se limitera à faire sortir 30 véhicules par jour par cet accès.

En autorisant le projet de Renault, on irait à l'encontre de la politique communale en termes de mobilité, puisque l'on permettrait qu'une nouvelle et importante source de circulation automobile émerge rue Evenepoel alors que celle-ci n'existait pas et que la Chaussée de Louvain offre des possibilités et des alternatives.

Le projet créera de nouveaux dangers dans la rue Evenepoel, tant pour les piétons que pour les autres usagers (cyclistes, ...), sans que le casse vitesse envisagé ne soit une mesure suffisante.

En effet, l'espace de sortie est étroit et la densité de stationnement est dense, ce qui pose des problèmes de visibilité.

### **En Conclusion**

Le projet introduit par Renault n'est pas admissible eu égard au fait que :

- des engagements à ne pas utiliser ce passage ont été pris (cf *supra*) ;
- l'infrastructure de Renault Chaussée de Louvain est suffisante, sans que des problèmes de trafic n'aient été constatés par l'usage qui est fait des entrées et sorties actuelles du garage ;
- si des problèmes de trafic existent, il y a lieu de prévoir prioritairement des aménagements côté Chaussée de Louvain plutôt que rue Evenepoel étant donné le caractère de voirie de quartier de cette dernière;
- la nature résidentielle du quartier Evenepoel est incompatible avec une activité de garage industriel ou de grand commerce ;
- des nuisances importantes, et à ce jour inexistantes, en résulteront inmanquablement (bruit des moteurs, pollution maximale de voitures démarrant à froid, transformation du 55 Evenepoel en couloir de transit pollué, danger de traverser le trottoir avec les nombreux véhicules sortant du garage, etc.)
- le caractère résidentiel de la rue ne cesse de se renforcer par de nouveaux appartements construits aux n°17 au 39, par le projet « Media garden », etc. Les habitants du quartier s'y sont installés en appréciant ce caractère résidentiel et demandent à la Commune de préserver cet aspect de la rue.

Eu égard à ce qui précède, nous déclarons :

- souhaiter que les engagements et la situation de fait existante soient respectés ;
- nous opposer, pour les raisons indiquées, à la délivrance des permis demandés par Renault.
- demander que la présente pétition soit jointe au dossier sur lequel la Commission de concertation et les autorités compétentes se prononceront

Nom	Prénom	Adresse	Signature	Date

A renvoyer à Martine Mawet – Comité de Quartier Evenepoel – par mail : [tsg43321@scarlet.be](mailto:tsg43321@scarlet.be) ou par fax : 02/893.09.01